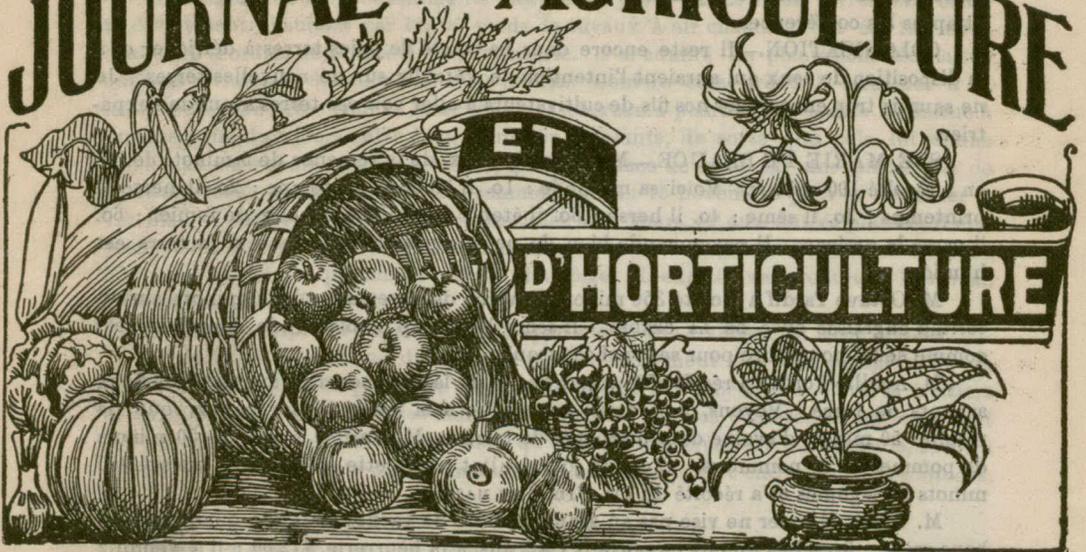


LE JOURNAL D'AGRICULTURE



VOL. 1. No 9.

8 MAI 1898.

CONCOURS DU MERITE AGRICOLE POUR 1898

Avis

Le concours du Mérite Agricole aura lieu, en 1898, dans les comtés dont les noms suivent :

Argenteuil (partie des Laurentides), Berthier, Champlain, Joliette, L'Assomption, Maskinongé, Montcalm, Ottawa, Pontiac, Saint-Maurice, Terrebonne (partie des Laurentides), Trois-Rivières.

D'après les règlements du Conseil d'Agriculture, les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent adresser leur entrée au département de l'Agriculture LE OU AVANT LE 1ER JUIN, sur des blancs qui leur seront remis, sur demande, par ce département.

Nulle demande d'entrée transmise après le temps requis ne sera acceptée par le département.

Les lauréats qui ont obtenu la médaille d'argent et le diplôme de Très Grand Mérite en 1893, ne doivent pas oublier qu'ils ont droit, cette année, de concourir de nouveau pour faire décider auquel d'entre eux doivent être décernés la médaille d'or et le diplôme de Très Grand Mérite Exceptionnel. Ceux qui, à la même époque, n'ont obtenu que le nombre de points suffisant pour avoir droit à la médaille de bronze avec diplôme de Grand Mérite ou au diplôme de Mérite, peuvent également prendre part au concours cette année.

A TRAVERS LE COMTE DE BEAUCHE

PAR LE DR W. GRIGNON

L'ASSISTANCE AUX CONFÉRENCES.—Je n'ai qu'à féliciter les cultivateurs de la Beauce de l'empressement qu'ils ont mis à assister à mes conférences, puisque 5,450 personnes y ont assisté d'après les rapports signés et certifiés par les président